

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Mesdames Monseu - Droesbeke demeurant Voie Général Blücher 27 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Voie Général Blücher, 27 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section K n°103S3.

Le projet consiste en la démolition d'une véranda et la construction d'une extension, et présente les caractéristiques suivantes :

- Le gabarit et la hauteur du volume principal restent inchangés ; le volume arrière (véranda) est supprimé et remplacé par un autre volume secondaire à toiture plate ;
- La hauteur du volume secondaire est de 3m05 environ depuis le niveau 0m00 du rez-de-chaussée ;
- Pour l'extension arrière : un bardage éternit de type Cedral d'Eternit de ton gris ; des couvres murs en aluminium laqué de teinte gris anthracite ; des châssis en aluminium de ton blanc ; une cheminée en acier inoxydable ;
- Une emprise au sol pour l'extension d'environ 36m<sup>2</sup> (8m<sup>2</sup> d'emprise au sol supplémentaire) ;
- Sans emplacements de parkings supplémentaires.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au permis d'urbanisation pour les points suivants :

- Le projet propose des toitures plates pour le volume secondaire et non inclinées ;
- Les matériaux de façades sont composés d'un bardage en lambris de type Cedral d'Eternit et les matériaux en toitures sont également non conforme au permis d'urbanisation ;
- La surface bâtie excède 1/8<sup>e</sup> de la surface du lot par la construction et l'extension du volume secondaire.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 août au 1<sup>er</sup> septembre 2025 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

**Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.**

A Wavre, le 4 août 2025